



GYM NATURE FORME

Bâtiment Lapeyrouse – Rue du Séminaire
05200 EMBRUN

<https://gymnatureforme.fr>

gnf5200@gmail.com

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE GNF SAISON 2019/2020

1. Approbation du CR de l'AG de la saison 2018/2019 :

Vous pouvez vous remémorer ce compte rendu sur le site de GNF en cliquant sur ce lien [Compte rendu de l'AG du 18 Octobre 2019](#).

2. Rapport activité de la saison 2019/2020 :

- a. L'AG devait avoir lieu en fin de saison mais nous avons dû l'annuler en raison du Covid. Nous avons déjà dû opérer des arbitrages dont il faut, normalement, vous faire part avant le début de la saison suivante.
- b. La saison 2019/2020 a commencé avec une saison 2018/2019 en déficit de plus de 900€. Nous avons pris des mesures importantes : arrêt des tickets, modification de quelques activités. Ce qui a permis de démarrer la saison 2019/2020 sur les "chapeaux de roues".
- c. Nous avons fini la saison 2019/2020 avec 201 adhérents dont 171 femmes et 30 hommes. Il y a eu pour cette saison 55 nouveaux adhérents mais 46 adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion. 10 adhérents n'ont pas de mail d'où une difficulté supplémentaire pour communiquer.
- d. 3 animatrices et 2 animateurs prodiguent 26 activités différentes par semaine soit plus de 41h de cours par semaine.
- e. Il y a eu 267 activités cotisées à l'année pour 31890€ et le reste 3949€ pour les 56 trimestres et 32 séances.
Nous avons permis aux nouveaux adhérents de pouvoir transformer des séances ou des trimestres en année et pour les nouveaux arrivants en cours d'année, à partir de décembre, un tarif au prorata du temps.
- f. Pour opérer des ajustements sur les activités qui sont en déficit nous avons choisi une méthode de calcul.
L'idée générale est que les cotisations pour les activités doivent financer les salaires des animateurs et leurs formations, la location de la piscine et tout ce qui est purement inhérent aux activités. L'adhésion à GNF de 7€ et les subventions de fonctionnement permettent de financer tout le reste. Par exemple il faut au minimum 9 adhérents à l'année pour qu'une activité de gym ne soit pas en déficit.
- g. Nous avons amendé les contrats des animateurs pour pouvoir modifier ou supprimer des activités en fonction d'un ratio, ceci, dans une situation normale ou l'analyse peut déboucher sur du long terme.
- h. Au 5 Novembre 2019 nous étions déjà presque à l'équilibre 31000€ de crédit des cotisations des activités

- i. En fin Décembre l'année était presque figée.
Quelques nouvelles adhésions à l'année pour les nouveaux avec un tarif au prorata. Quelques 2èmes trimestres. Mais plus de changement significatif.
Toujours quelques activités fortement déficitaires. Nous avons commencé à imaginer les arbitrages pour la future saison 2020/2021.
- Modifier le contenu d'un cours d'aquagym
 - Supprimer une Marche Nordique
 - Création de la Multi marches et du pack APA en remplacement.
 - Etablir une demande de subvention spécifique pour ces projets

3. Situation financière :

- a. Vous trouverez le compte de résultat issu de notre système de comptabilité en pièce jointe.
b. Quelques explications de ce compte de résultat :

Dans les Produits

- 74-Subventions d'exploitation : Les subventions 2020/2021 pour 3000€ ont déjà été créditées sur notre compte mais elles sont prévues pour les actions de la nouvelle saison.
- 75-Autres produits de gestion courante 37078€ : Sont les adhésions à GNF $200 \times 7 = 1400€$ plus la ligne "Dont cotisations" qui sont les cotisations pour toutes les activités soit 35679€. C'est cette somme là que nous comparons aux "coûts"
- 79-Transfert de charges : Sont en partie les licences pour 5049€ qui sont totalement reversées à la fédération

Dans les Charges

- 61-Services extérieurs/ Location 992€ : Correspond à la location de la piscine ici amputée du 3ème trimestre
- 64-Charges personnels 31480€ : Sont les salaires plus les charges plus la formation
- Les "charges personnels" additionnées de la "location de piscine" 32472€, comparées aux "cotisations" 35679€ laissent dégager pour cette saison 2019/2020 un bénéfice sur les activités de 3207€ qui fait à peu près 10% des cotisations adhérents, ce qui nous a permis de faire un avoir de 10% pour la saison 2020/2021
- 65-autres charges de gestion courante : Sont en partie le reversement des licences à la fédération pour 5262€. L'écart entre les charges et les produits des licences est dû à la prise en charge par l'association des licences des 5 animateurs.

Pour avoir une vue concrète du résultat de l'année il faut retrancher les subventions 2020/2021 et l'avoir consenti = $6951 - (3000 + 3207) = 744€$

- c. Décision suite au confinement de la saison dernière :

Les aides qui ont été mises en place par le gouvernement étaient pour venir en aide aux entreprises en difficulté financière. Il nous était interdit, pour nous, association, qui avions encaissé les cotisations de l'année, de mettre les animateurs en chômage partiel.

Compte tenu des bons chiffres, nous avons décidé de faire un geste envers les adhérents qui n'ont pas pu bénéficier pleinement des activités pour lesquelles ils avaient cotisé. Un avoir de 10% paraissait le bon chiffre sans hypothéquer l'année suivante (voir explication ci-dessus).

4. Modification du règlement intérieur.

Il est bon de rappeler certains points :

- L'association est à but non lucratif, donc pas de bénéfice ni de rémunération des bénévoles. Mais l'association doit avoir une réserve équivalente à 6 mois de salaire.
- " Les cotisations sont des contributions à la vie de l'association qui sont versées en début d'année pour l'intégralité de la saison sportive. Elles sont votées lors de l'Assemblée Générale par l'ensemble des adhérents pour assurer le bon fonctionnement de l'association quel que soit le nombre de séances dispensées. Les adhérents n'ont pas « acheté » une prestation sportive, délivrée à l'unité mais bien payé une cotisation décidée collectivement en Assemblée Générale pour contribuer au bon fonctionnement de l'association, comportant notamment le paiement des salaires."
- L'esprit de l'article du RI concernant "Le Remboursement" a été établi pour favoriser un adhérent qui ne pourrait plus pratiquer d'activité indépendamment de sa volonté, accident ou maladie, en effet si un adhérent s'absente pendant une durée quelconque il ne peut prétendre à aucune remise, nous tolérons de récupérer qu'une séance par trimestre.
- Nous ne pouvons pas rembourser lorsque l'activité n'a pas eu lieu comme les vacances scolaires ou comme cette année à partir du 16 mars pendant le confinement.
- La déclaration d'accident ou de maladie devra être faite dans les 30 jours suivant l'arrêt, validée par un certificat médical précisant expressément la date de début de l'arrêt, la durée de l'arrêt et la ou les activités pour lesquelles il est établi. Tout certificat ne répondant pas à ces conditions ne permettra pas le remboursement de l'activité.
- Le remboursement se fera sous forme d'avoir pour la saison suivante ou de remboursement en début de saison suivante si pas de réadhesion lors de celle-ci
- Vous trouverez les modifications du règlement intérieur (RI) en pièce jointe.

5. Budget prévisionnel

- a. Les prévisions sont difficiles avec cette menace du Covid
- b. A l'heure actuelle nous sommes 142 adhérents avec 32 Nouveaux adhérents mais 82 n'ont pas encore renouvelé leur adhésion à GNF.
- c. La tendance pour les adhérents est de prendre moins d'activités que l'an passé
- d. L'analyse est difficile de la situation actuelle :
 - Peur du Covid donc mesure de précaution.
 - Peur d'un nouveau confinement et perte financière
 - Des salles trop exigües.
 - Le confinement des sallesLa situation structurelle :
 - Le dédoublement voir triplement de certaines activités sur plusieurs créneaux diminue la rentabilité d'un cours.
 - Des créneaux qui ne conviennent pas, trop tardif
- e. Une entrevue avec le responsable des sports de la mairie, avant le nouveau confinement :
 - Les tatamis de la salle de l'étage du Dojo devraient être changés ...
 - La salle du rez-de-chaussée du dojo est trop petite, encore plus en période de Covid pour assurer des cours avec suffisamment de monde pour que le cours soit rentabilisé.
 - Nous avons demandé à pouvoir bénéficier de la salle du Judo lorsque celle-ci n'était pas occupée par les judokas, mais il semblerait qu'ils occupent la salle tout le temps ? Nous avons fait part de notre incompréhension : pourquoi une si grande salle ne serait réservée qu'à un club qui comptait 180 adhérents l'an dernier ?
- f. Budget prévisionnel : Vous le trouverez en pièce jointe.

- g. Il est pour l'instant difficile, voire impossible, de faire des arbitrages sur les cours. Nous restons confiants sur l'avenir. Si la situation ne s'améliorait pas la saison prochaine, nous serions amenés à prendre des mesures.

6. Projets à venir

Normalement ils s'établissent au long de l'année et surtout en fin, ici nous n'avons géré que le présent Covid.

- Poursuivre APA, déployer une campagne publicitaire plus importante
- Idée d'ouvrir un cours de country
- Faire des vidéos des cours
- AG en fin de saison : Ceci paraît normal, on finit l'année, on fait le bilan et prépare la nouvelle saison. Plus facile et logique pour le budget prévisionnel. La date est souvent difficile à trouver entre mi-mai et début-juin.

7. Conseil d'Administration (CA)

Actuellement composé de 6 personnes, ce qui est un peu juste pour s'occuper du courant et pouvoir être dynamique afin de garder l'attractivité de l'association. Le renouvellement permet d'innover et d'éviter de stagner, voire de régresser.

Vous pouvez faire acte de candidature, vous serez coopté par les membres du CA et votre candidature sera actée à la prochaine AG

8. Situation au 31 Octobre 2020 :

146 adhésions GNF

141 licenciés dont 2 jeunes de moins de 18 ans. 5 adhérents sont affiliés dans un autre club à la même fédération

Total des cotisations pour les activités	25057€
Prévision du coût des activités (salaires, locations)	<u>- 32915€</u>
Solde Total prévisible des activités	<u>= - 7858€</u>

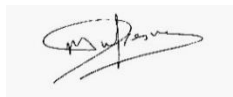
Cette saison le confinement à nouveau nous empêche de pouvoir pratiquer nos activités favorites. Cette fois nous devrions pouvoir mettre les animatrices et animateurs au chômage partiel. Nous attendons encore les autorisations. Malheureusement pour ces derniers ils devraient percevoir une indemnité de 70% de leur salaire.

L'association comme la saison passée, en fonction de ses disponibilités financières, procédera à un remboursement partiel sous forme d'avoir sur les trimestres à venir pour ceux qui ont pris un trimestre ou sur la saison prochaine pour les autres.

Attention pour ceux qui ont payé en plusieurs chèques, tous les chèques à venir vont être encaissés.

L'assemblée Générale n'a pu se tenir en raison des différentes restrictions et directives gouvernementales. Le Conseil d'Administration approuve le compte rendu de l'activité de GNF saison 2019/2020 présenté ci-dessus ainsi que le compte de résultat, le budget prévisionnel et la modification du règlement intérieur.

Le Président
Marc Dufresne



Le Vice-Président
Michel Decourrière

